



Les organisations syndicales sont confrontées à une réalité économique et sociale particulièrement prégnante en Seine Saint Denis, l'exploitation de travailleurs sans papiers. La précarité administrative de ces travailleurs et travailleuses, qui sont une partie intégrante du salariat du pays, les expose aux pratiques patronales les plus condamnables : salaires, horaires, condition de travail, sécurité ... tous les cadres légaux sont très souvent battus en brèche. De nombreux mouvements de grève ont permis à ces salarié-es de sortir de l'invisibilité et du déni de droits.

Nous demeurons déterminés à agir et lutter avec ces travailleurs et travailleuses pour l'égalité des droits, contre la surexploitation, ce qui par ailleurs favorise l'élévation des normes sociales et salariales de l'ensemble des salarié-es.

Les travailleurs-e-s ont été en premières lignes pendant la pandémie et travaillent sur les grands

chantiers en cours sur notre département. Ils et elles occupent des emplois dans l'aide à la personne, le nettoyage, le ramassage et le traitement des déchets, la logistique et le bâtiment, l'hôtellerie-restauration...

Pendant cet apport à l'ensemble de la vie sociale et économique du pays est nié quand ils ou elles essaient de sortir de la fragilité de leur statut ou de renouveler leur titre de séjour. Les pratiques administratives à l'œuvre, vont à l'encontre d'une politique d'accès aux droits. Elles sont un véritable encouragement pour toutes les entreprises qui ont pour modèle économique le dumping social.

Ainsi la dématérialisation des démarches administratives, l'impossibilité d'obtenir des rendez-vous et tous les trafics qui en découlent précarisent encore d'avantage ces travailleurs et leur famille.

Les effets sont très concrets :

- **Risque de licenciement en cas de non-renouvellement dans les délais des titres de séjour.**
- **Les travailleurs et travailleuses sans papiers avec l'aide des syndicats dans les entreprises obtiennent les documents employeur nécessaires à leur régularisation, mais ils et elles se heurtent à l'impossibilité d'obtention de rendez-vous pour déposer leur demande de régularisation. Quand ils l'obtiennent ils se voient délivrer des récépissés interdisant le travail pendant plusieurs mois, en contradiction avec la circulaire du 28 novembre 2012.**

En conséquence nous exigeons :

- **L'augmentation des effectifs des services publics de l'immigration de Seine-Saint-Denis pour répondre dans des délais rapides aux usager-es.**
- **La réintroduction d'un accueil physique pour la prise de rendez-vous, pour faire face à la fracture numérique.**
- **L'application des textes et l'arrêt des entraves à la régularisation en tant que travailleurs et travailleuses.**

C'est notamment pour faire entendre ces exigences que nous appelons à manifester:

le 16 février à 14H30

de la Bourse Départementale du Travail

1, place de la Libération - Bobigny

à l'esplanade de la préfecture de Seine-Saint-Denis

à l'appel du collectif « livre noir »